



ONE
VOICE



SVENSKA
ROVDJURSFÖRENINGEN





Tutela Fauna Toscana





European
Bioeconomy
Bureau



15 juillet 2025

Destinataires :

UE - 27 États membres

Membres des parlements nationaux Médias

européens et internationaux

Lettre ouverte de plus de 75 ONG à l'UE - États

Faites confiance à la science, soutenez les loups, rejetez le déclassement.

En rejetant le déclassement des loups, les 27 États membres de l'UE ont désormais la possibilité de préserver la directive Habitats de l'UE et de s'opposer au processus politiquement motivé et non fondé mené par les dirigeants de l'UE dans la bulle bruxelloise.

La proposition de l'UE visant à reclasser les loups dans une catégorie inférieure est actuellement examinée par la Cour de justice de l'Union européenne. Les 27 États membres de l'UE devraient attendre la décision finale de la Cour européenne avant d'apporter des modifications à leur législation nationale. Il est important de noter que le reclassement au niveau national n'est pas obligatoire : les États membres de l'UE ont jusqu'à janvier 2027 pour transposer cette mesure dans leur législation nationale et peuvent finalement choisir de la rejeter complètement.

Résumé

Le déclassement des loups par l'UE, motivé par des considérations politiques des dirigeants européens à Bruxelles, ne repose sur aucune base juridique et scientifique solide et pourrait être annulé par les prochains arrêts de la Cour de justice européenne.

Les ONG appellent les 27 États membres de l'UE à faire preuve de prudence et à s'abstenir de modifier leur législation nationale pendant au moins les 18 prochains mois, comme le permet la directive européenne sur les habitats, afin d'éviter d'éventuelles responsabilités juridiques.

Le Portugal, la République tchèque, la Belgique et la Pologne ont déjà annoncé qu'ils maintiendraient une protection stricte des loups. D'autres États membres de l'UE envisagent actuellement des positions similaires. Les ONG exhortent les 27 États membres de l'UE à utiliser pleinement les bases juridiques fournies par le droit européen pour maintenir leur législation nationale existante, rejeter la proposition de déclassement et continuer à garantir une protection stricte des loups.

Les considérations politiques et économiques ne sont pas applicables dans le cadre de la directive « Habitats » de l'UE et doivent donc être considérées comme non pertinentes dans le contexte de la proposition de déclassement du loup. Néanmoins, ce sont précisément ces considérations qui ont conduit la Commission européenne à proposer cette modification sélective de la directive. La directive « Habitats » repose fondamentalement sur des critères écologiques ; les facteurs socio-économiques ne peuvent donc justifier un affaiblissement de la protection des espèces. Pour cette raison, les 27 États membres de l'UE devraient s'abstenir de suivre l'approche proposée par la Commission européenne.

Les loups en Europe ne constituent pas une population unique et homogène. La plupart des sous-populations de loups de l'UE restent vulnérables, menacées ou en danger, selon les évaluations publiées par la communauté scientifique européenne. Un déclassement général de toutes les populations de loups dans l'UE est contraire aux preuves scientifiques et, à ce titre, n'est pas conforme à la directive « Habitats » de l'UE.

Chers représentants des 27 États membres de l'UE,

Le 24 juin 2025, le déclassement des loups a été publié au Journal officiel de l'UE, ce qui signifie que les 27 États membres de l'UE ont 18 mois pour transposer cette modification dans leur législation nationale, mais cette transposition n'est pas obligatoire.

Nous vous demandons respectueusement de ne pas modifier votre législation nationale concernant le statut de protection du loup (*Canis lupus*), étant donné que le déclassement du loup est une mesure motivée par des considérations politiques, souhaitée par les dirigeants de l'UE à Bruxelles, qui n'est pas conforme au droit de l'UE et aux meilleures données scientifiques disponibles (un pilier du traité sur l'UE).

Une procédure judiciaire est actuellement en cours devant la Cour de justice de l'Union européenne contre la Commission européenne et le Conseil de l'UE. Celle-ci pourrait aboutir à l'annulation de la récente décision de déclassement du loup, une initiative qui, comme l'a reconnu la communauté scientifique européenne, manque de fondement juridique et scientifique solide. À ce titre, elle est contraire aux exigences fondamentales de la directive « Habitats » de l'UE, qui reste la pierre angulaire de la politique de conservation de la nature en Europe.

Une plainte déposée auprès du Médiateur européen contre la Commission européenne concernant la collecte de données sur les loups est également en attente d'une réponse. En outre, on estime que la prédation par les loups ne touche que 0,07 % de la population ovine et caprine de l'UE, qui est la principale espèce ciblée, et entraîne des pertes minimales et économiquement insignifiantes. Ces pertes sont déjà largement compensées par les subventions de la politique agricole commune (PAC), financées par les contribuables de l'UE.

Voici les points clés à prendre en considération :

- 1. Incertitude juridique :**

Étant donné que plusieurs affaires sont actuellement pendantes devant la Cour européenne et remettent en cause la légalité de la décision de l'UE de reclasser le loup, il serait prudent de maintenir la protection nationale actuelle

. Un changement prématuré pourrait être jugé incompatible avec le droit de l'UE, d'autant plus que de nombreux arrêts récents de la Cour de justice européenne ont renforcé une interprétation de la directive « Habitats » qui est en contradiction avec la décision de déclassement du loup. Quelques États membres de l'UE ont déjà annoncé qu'ils maintiendraient une protection stricte (Belgique, Pologne, République tchèque) et ne modifieraient pas leur législation nationale ; d'autres y réfléchissent actuellement.

2. Fondement scientifique et juridique :

La décision de déclassement n'est pas étayée par les données écologiques et démographiques disponibles. Au contraire, les preuves disponibles indiquent clairement que les populations de loups dans plusieurs régions d'Europe restent vulnérables, menacées ou en danger. En vertu de la directive « Habitats » de l'UE, les États membres ont le droit, et dans certains cas l'obligation, de maintenir des normes de protection plus strictes que celles fixées au niveau de l'UE, en particulier lorsque la science indique que des besoins de conservation persistent.

3. Les arguments socio-économiques ne sont pas pertinents sur le plan juridique :

Comme l'a récemment précisé la Cour de justice de l'Union européenne, les considérations socio-économiques, y compris celles liées à la prédation du bétail, ne constituent pas des motifs valables pour modifier le statut de conservation au titre de la directive « Habitats », qui est fondée sur des critères écologiques plutôt qu'économiques.

De plus, ces impacts sont minimes et sont actuellement atténués par des mesures compensatoires et préventives financées par des mécanismes de l'UE tels que la politique agricole commune (PAC).

4. Aucune obligation juridique immédiate :

Bien que le déclassement ait été adopté dans le cadre de la Convention de Berne, là encore sous la forte pression des dirigeants européens basés à Bruxelles, en particulier de la Commission européenne, il n'existe aucune obligation juridique contraignante qui oblige les États membres de l'UE à transposer immédiatement cette décision dans leur législation nationale et européenne. En outre, la directive européenne « Habitats » prévoit une période d'adaptation (période de transposition) de 18 mois, ce qui devrait laisser suffisamment de temps à la Cour de justice européenne pour clarifier la situation juridique, compte tenu du fait que l'absence de base scientifique est déjà de notoriété publique. Les régimes juridiques internationaux et européens en matière d'environnement (y compris la directive « Habitats ») permettent aux États de maintenir une protection stricte des espèces au niveau national, indépendamment des prescriptions de la Convention de Berne et des décisions de l'UE.

Conclusions et demandes :

Nous demandons donc instamment que toute modification de la législation nationale soit suspendue jusqu'à ce que la situation juridique soit pleinement clarifiée et qu'un consensus fondé sur des preuves juridiques et scientifiques soit atteint.

Agir avec prudence est non seulement conforme au principe de précaution inscrit dans le droit environnemental de l'UE, mais protège également les États membres contre d'éventuelles responsabilités juridiques et des recours devant les tribunaux nationaux.

Plus de 75 ONG exhortent les États membres de l'UE à rejeter le déclassement des loups dans leur législation nationale et à maintenir leur statut de protection stricte.

Avec nos experts juridiques et scientifiques, nous restons à votre disposition pour toute clarification scientifique et juridique.

Pour plus d'informations :

- [2024 Recours devant la Cour de justice de l'Union européenne demandant l'annulation du déclassement du loup](#). Détails : *Recours introduit par cinq associations* (affaire T-634/24) devant la Cour de justice

de Justice demandant l'annulation de la décision du Conseil de déclasser le loup au niveau de la Convention de Berne, 2024 Affaire T-634/24 ; Recours introduit le 6 décembre 2024 - Green Impact et autres c. Conseil et Commission. *Le recours a été soutenu par 17 autres associations*, qui sont intervenues dans la procédure. **Parties requérantes** : Green Impact, EARTH, Nagy Tavak, One Voice, LNDC Animal Protection. **Partie intervenante** : LEIDAA, Federazione Nazionale Pro Natura, Io non ho paura del lupo, Animal Cross, Pole Grands Predateurs, ASPAS, Ferus, Asociación Animalista LIBERA!, Suomen eläinoikeusjuristit ry, Svenska Rovdjursföreningen, Naturskyddsföreningen, Pracownia na rzecz Wszystkich Istot, OIPA, LEAL, WWF Italia, Legambiente et ASCEL.

- [700 scientifiques européens signent](#) contre le déclassement du loup
- Initiative sur les grands carnivores de l'UICN (coordonnée par le Dr Luigi Boitani) : [Déclaration](#) contre le déclassement des loups
- [+2000 scientifiques contre l'affaiblissement des directives européennes sur la nature](#)
- Impact de la prédation sur l'élevage - La prédation des moutons par les loups dans l'UE [neque 0,07 %](#) représente du nombre total de moutons dans l'UE (2024). Source : Science, 24 janvier 2024.
- Cour de justice de l'Union européenne, affaires relatives aux loups (Espagne, Autriche, Estonie)
 - Dans ses arrêts de 2024 rendus dans les affaires (C601/22 ; C436/22 ; C-629/23) contre l'Autriche et Espagne et l'Estonie, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé la nécessité de maintenir une protection stricte dans ces pays et que la nécessité d'assurer un état de conservation favorable du loup prévaut sur les considérations socio-économiques ; en outre, le loup ne peut être désigné comme espèce chassable au niveau régional lorsque son état de conservation au niveau national est défavorable ; les normes écologiques découlant de la définition de l'état de conservation favorable de la directive ne sont pas négociables et ne peuvent être adaptées pour des raisons de conflits sociaux et économiques.
 - Lectures suggérées sur ces questions : Analyses juridiques du professeur Trouwborst. [\(1\) Arie Trouwborst | LinkedIn](#)
- Révision à la baisse de la classification du loup par l'UE : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32025L1237>
- Une plainte officielle déposée par Client Earth auprès du Médiateur européen concernant les données relatives au déclassement est également en cours, lien : <https://www.ombudsman.europa.eu/fr/opening-summary/fr/1G4686>

Quelques déclarations des dirigeants de l'UE à Bruxelles qui ne reconnaissent pas le statut de conservation des populations de loups dans l'UE et le caractère scientifique de la directive européenne sur les habitats.

Date	Député européen	Déclaration	Sources
Mai	Herbert Dorfmann, député européen, porte-parole du groupe PPE au Parlement européen pour la commission de l'agriculture	[Les politiciens] doivent écouter les gens et essayer de trouver des réponses si ceux-ci sont préoccupés par une situation où l'agriculture normale ou traditionnelle n'est pas possible en raison d'une présence trop importante de loups.	https://www.eppgroup.eu/newsroom/epp-group-secures-reform-to-wolves-protection-status
mai 2025	Herbert Dorfmann, député européen, porte-parole du groupe PPE au sein de la commission de l'agriculture du Parlement	« Les agriculteurs peuvent désormais pousser un soupir de soulagement. Nous avons écouté leurs préoccupations et apporté de réels changements au niveau européen pour répondre à la réalité d'aujourd'hui et protéger les moyens de subsistance des populations rurales. » [...] « La directive Habitats a été un succès incontestable	https://www.eppgroup.eu/newsroom/epp-group-secures-reform-to-wolves-protection-status

		succès, contribuant à la reconstitution des populations de loups	
		de la quasi-extinction à plus de 20 000 individus à travers le continent. Mais il est maintenant temps de s'adapter à la réalité d'aujourd'hui. Cela signifie trouver un équilibre entre nos efforts de conservation et la protection des agriculteurs ».	
mai 2025	Esther Herranz García, qui pilote le dossier au nom du groupe PPE au sein de la commission de l'environnement du Parlement	« Grâce à cette nouvelle approche, la responsabilité de la mise en œuvre des plans de gestion incombera aux États membres, ce qui leur permettra d'adapter leurs stratégies aux besoins spécifiques de leurs régions. Cette flexibilité facilitera une gestion plus adaptative et plus efficace des populations de loups, ce qui se traduira par de meilleurs résultats tant pour les humains que pour la faune sauvage, et fournira aux agriculteurs les outils dont ils ont besoin pour protéger leur bétail et préserver leurs moyens de subsistance ».	https://www.eppgroup.eu/newsroom/epp-group-secures-reform-to-wolves-status/protection
Septembre 2024	Herbert Dorfmann, député européen, porte-parole du groupe PPE au sein de la commission de l'agriculture :	« Il s'agit d'une avancée majeure dans la lutte contre la forte augmentation des populations de loups, qui constituent une menace croissante pour l'élevage pastoral, le tourisme et les communautés rurales à travers l'Europe. »	https://www.eppgroup.eu/newsroom/give-us-freedom-to-protect-ourselves-from-wolves
Septembre 2024	Alexander Bernhuber, député européen, qui était chargé de ce dossier au nom du groupe PPE au sein de la commission de l'environnement :	« La décision prise aujourd'hui marque le début d'un processus attendu depuis longtemps pour contrôler les populations de loups. À mesure que ces populations augmentent, leur statut de conservation doit également évoluer ».	https://www.eppgroup.eu/newsroom/give-us-freedom-to-protect-ourselves-from-wolves
Septembre 2024	Alexander Bernhuber, député européen, responsable du dossier au nom du groupe PPE au sein de la commission de l'environnement du Parlement européen	« La décision de réduire le niveau de protection du loup dans le cadre de la Convention de Berne ouvre la voie à une révision de son statut dans la directive européenne « Habitats ». Cela donnera aux États membres plus de liberté pour mettre en œuvre des plans de gestion efficaces. »	https://www.eppgroup.eu/newsroom/give-us-freedom-to-protect-ourselves-from-wolves

Septembre 2024	Herbert Dorfmann, député européen, porte-parole du groupe PPE au sein de la commission de l'agriculture du Parlement européen	« Si certaines mesures de protection peuvent encore s'avérer nécessaires pour préserver le bétail, la décision prise aujourd'hui apporte une plus grande clarté juridique et donne aux communautés rurales les moyens de prendre les mesures qui s'imposent pour se protéger. »	https://www.eppgroup.eu/newsroom/give-us-freedom-to-protect-ourselves-from-wolves
Septembre	Peter Liese, député européen, porte-parole du groupe PPE	« Je me réjouis de cette décision. Les citoyens s'inquiètent de l'augmentation de la population de loups en Europe. Ce ne sont pas	https://www.eppgroup.eu/newsroom/give-us-
	Commission de l'environnement du Parlement	longer une espèce menacée, mais ils constituent une menace particulière pour le bétail au pâturage. Le pâturage est une forme d'agriculture proche de l'état naturel, qui est de plus en plus remise en cause par le loup. Il est donc positif que que nous voyons enfin les mesures nécessaires être prises »	liberté-de-nous-protéger-des-loups
mai 2025	Pietro Fiocchi, député européen ECR	« La proposition s'aligne simplement sur les meilleures pratiques internationalement reconnues, et les États membres sont libres de prendre des mesures de protection plus strictes en faveur des loups s'ils le souhaitent. »	https://ecrgroup.eu/article/pragmatic-wildlife-management-shouldnt-be-held-hostage-by-emotion-and-exaggeration
Mai 2025	Bert-Jan Ruissen, député européen ECR	« La proposition place les régions et les communautés au cœur de la gestion de la faune sauvage. C'est le genre de flexibilité et de pragmatisme que nous voulons encourager !	https://ecrgroup.eu/article/pragmatic-wildlife-management-shouldnt-be-held-hostage-by-emotion-and-exaggeration
Septembre 2024	Pietro Fiocchi, député européen ECR	« L'Union européenne a enfin apporté une réponse adéquate aux nombreux éleveurs qui souffrent quotidiennement de la prédation injustifiée des loups. La modification de la Convention de Berne est une étape juridique nécessaire pour faire cascader les changements dans les directives européennes et les législations nationales. Nous sommes sur la bonne voie et le résultat d'aujourd'hui récompense nos efforts en faveur des éleveurs. »	https://ecrgroup.eu/article/ecr-welcomes-downgrade-of-wolf-protection-status

Mars 2025	Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen	« Dans certaines régions d'Europe, les meutes de loups sont devenues un réel danger, en particulier pour le bétail. Aujourd'hui, nous proposons une modification de la législation européenne qui aidera les autorités locales à gérer activement les populations de loups tout en protégeant à la fois la biodiversité et les moyens de subsistance des populations rurales. »	https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_25_711
Décembre	Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen	« Le retour des loups est une bonne nouvelle pour la biodiversité en Europe. Mais la concentration de meutes de loups dans certaines régions européennes est devenue un réel danger, en particulier pour le bétail. Afin de gérer plus activement les concentrations critiques de loups, les autorités locales ont demandé davantage de flexibilité. Le niveau européen devrait faciliter cela et le processus de La Commission a lancé aujourd'hui une initiative importante	https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_6752
		. Je suis profondément convaincu que nous pouvons et trouverons des solutions ciblées pour protéger à la fois la biodiversité et nos moyens de subsistance en milieu rural. »	
Mars 2025	Jessika Roswall, commissaire chargée de l'environnement, de la résilience de l'eau et d'une économie circulaire compétitive	« La protection des loups au titre de la directive « Habitats » a permis à l'espèce de se rétablir après avoir frôlé l'extinction au cours des dernières décennies. Cependant, nous sommes aujourd'hui confrontés à une réalité différente sur le terrain, avec un nombre important de loups dans certains pays de l'UE. La modification proposée aujourd'hui du statut juridique du loup, qui passerait de « strictement protégé » à « protégé » au titre de la directive « Habitats », donnera aux États membres la flexibilité nécessaire pour gérer les populations de loups. Cela ne change en rien l'obligation légale des États membres de protéger l'espèce et préserver ses populations. »	https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_25_711
Février 2025	Jessika Roswall, commissaire chargée de l'environnement, de la résilience de l'eau et d'une économie circulaire compétitive	« La Commission promeut systématiquement une approche scientifique dans sa politique de coexistence avec les grands carnivores »	https://www.eune.ws.it/en/2025/02/19/only-wolf-hunting-allowed-in-europe-eu-wont-review-protection-status-of-other-predators/